

▼ TÉLÉCOMS

Un tarif social mobile de 5 euros de l'heure prôné par les associations

L'Afutt et l'Ansa ont étudié les besoins des plus modestes et présenté des contre-propositions aux dispositifs prévus par le gouvernement.

DES OFFRES « inadaptées aux personnes à revenus modestes », des propositions gouvernementales « floues et insuffisantes » : l'Association française des utilisateurs de télécommunications (Afutt) et l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) ont expliqué mercredi les faiblesses des dispositifs de tarifs sociaux pour l'Internet et le mobile mis en place par le gouvernement, qui, réservés aux seuls bénéficiaires du RSA (1,15 million de foyers) excluent « une part importante des publics précaires, jeunes, personnes âgées et travailleurs pauvres » (soit 4,5 millions de personnes).

Les deux associations ont surtout présenté leurs contre-propositions, le fruit d'une étude approfondie des besoins des plus modestes. Dans le mobile, elles préconisent des cartes prépayées à 5 euros de l'heure, à l'image de l'expérience menée par Emmaüs Defi avec la fondation SFR à Paris, qui ne peut être généralisée telle quelle pour des raisons de coût.

■ 80 SECONDES PAR JOUR

Or, le gouvernement a signé en mars une convention avec les opérateurs sur la mise en place d'un

tarif social labellisé à moins de 10 euros par mois, pour seulement 40 minutes d'appels et 40 SMS. Pour des personnes n'ayant souvent pas d'autre ligne téléphonique pour leurs démarches administratives et leur recherche d'emploi, c'est trop peu (« 80 secondes d'appel par jour ! ») et trop cher : 25 centimes la minute contre une douzaine de centimes chez les opérateurs virtuels low-cost, offres généralement disponibles en payant en ligne, donc inadaptées aux précaires. Les SMS devraient être facturés 2 à 4 centimes l'unité et illimités pour les jeunes.

Dans l'Internet, les associations réclament un accès à Internet seul à 10 euros par mois et la téléphonie fixe en plus à 15 euros. Il faut des offres découplées, sans la télévision, car un abonnement « triple-play » à 30 euros par mois représente « 40 % de ce qu'il reste pour vivre, après les dépenses contraintes, à un ménage modeste disposant de 625 euros par mois ». Problème : les opérateurs alternatifs paient déjà 9 euros par mois par abonné à France Télécom pour utiliser son réseau en zone dégroupée (et plus encore en zone rurale). La Fédération française des télécoms, qui a

prêts à faire un geste mais l'essentiel du financement devra venir de l'État ».

Une solution, juridiquement compliquée, consisterait à étendre le service universel du fixe à l'Internet. Dans son projet de loi présenté le 1^{er} juin, le secrétaire d'État à la consommation, Frédéric Lefebvre, a privilégié, comme dans le mobile, un dispositif souple de label pour des offres « inférieures au prix usuel de 32 euros », qui pourraient avoisiner 20 euros. « Encore beaucoup trop cher » pour les plus modestes. **DELPHINE CUNY**